

Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal

Annexe M1

Tableau des exigences spécifiques et particulières

* Cette annexe comporte **XX** pages incluant celle-ci.

MAINTIEN ET GESTION DE LA MOBILITÉ														
PLAN	RUE	DE	À	HIÉRARCHIE	COTE IMPACT	GÉOMÉTRIE	PRÉSENCE DE:				SECTEUR C: Commercial R: Résidentiel I: Institutionnel	PMVM REQUIS (NBR REQUIS)	EXIGENCES PARTICULIÈRES	DÉTOURS & ITINÉRAIRES FACULTATIFS
							INSTITUTIONS	RÉSEAU CYCLABLE <small>Piste cyclable: PC Bande cyclable: BC Chaussée désignée: CD</small>	RESTRICTION CAMIONNAGE	TRANSPORT EN COMMUN (#LIGNE)				
ARRONDISSEMENT Le Plateau-Mont-Royal														
ARR-RESE-aaaa-xx	Rue	Rue	Rue	Locale	Cote 3							<p>Indiquer l'emplacement du PMVM</p> <p>Horaire de travail Travaux de chemisage: 24h (préciser la période: Fin de semaine, Lundi et mardi pour une rue commerciale ou jours de semaine) Autres travaux: (préciser les plages horaires)</p> <p>Samedi 8h-19h Dimanche 9h-19h Travaux de nuit également autorisés Ordonnance du conseil d'arrondissement requise pour travaux de nuit</p> <p>Aucune excavation n'est autorisée à</p> <p>Rue 1: - Description des exigences en maintien; Rue transversale 1: - Description des exigences en maintien; Rue transversale 2: - Description des exigences en maintien;</p> <p>Exigences de coordination "Période de réalisation : - Coordonner avec les travaux et/ou événements suivants :</p> <p>Travaux de la Ville de Montréal : - XXX</p>	<p>Décrire les détours principaux (pour la rue en travaux et les rues transversales collectrices et artérielles)</p> <p>En plus des chemins de détour principaux mentionnés ci-haut, l'Entrepreneur doit prévoir à son plan de signalisation pour approbation par le Directeur, un chemin de détour pour toute autre fermeture de rue en tenant compte des contraintes du milieu au moment de sa mobilisation.</p>	

